VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VISITE MÉDICALE POUR UN POSTE

Par Profil supprimé Postée le 28/02/2014 15:05

Bonjour à toutes & à tous, voilà je viens vers vous pour avoir un renseignement… Je suis consommatrice régulière de cannabis depuis mes 15 ans (j'en ai 21 actuellement), environ 3-4 par jours…. Le 10 mars j'ai une visite médicale pour un poste d'aide soignante faisant fonction, et je voulais savoir si l'analyse d'urine effectué lors de cette visite médicale peut mettre à jour ma consommation auprès de l'employeur, et est-ce légal de dépister le thc dans les urines sans que l'ont en soit informé? Merci beaucoup de vos réponses, à bientôt!

Mise en ligne le 03/03/2014

Bonjour,

Si vous aviez un dépistage urinaire de cannabis le 10 mars, sans pouvoir en être tout à fait certain, il y a de fortes chances que vous soyez positive au test. Généralement, 2 semaines est le délai minimal pour un consommateur régulier (qui consommerait 2 à 3 joints par semaine).

Si un dépistage urinaire ou sanguin de cannabis était prévu lors de votre visite médicale pour un poste, l'employeur serait dans l'obligation de vous avertir (article L.1222-4 du code du travail).

Vous pourrez trouver des précisions concernant le dépistage des drogues et sa mise en place au travail dans nos dossiers thématiques sur le dépistage en cliquant sur ce lien.

Cordialement.